

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE (1)

Numéro SIRET : 26050010300015

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET CCAS (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier «Informations générales» annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	CA
-------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre (2) pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre (2) pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) (5).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 521 125.99	6 473 589.18
	Section d'investissement	48 909.32	128 182.06
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		610 778.64
	Report en section d'investissement (001)		190 815.38
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 570 035.31	7 403 365.26

		RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	
		Section de fonctionnement	Section d'investissement
		22 357.83	
TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		22 357.83	

		RESULTAT CUMULE	
		Section de fonctionnement	Section d'investissement
		6 521 125.99	7 084 367.82
		71 267.15	318 997.44
TOTAL CUMULE		6 592 393.14	7 403 365.26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		22 357.83	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 200.00	
203	FRAIS D ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	19 200.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 157.83	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 431.29	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	726.54	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 026 968.40	916 033.12	15 885.69		95 049.59
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 779 434.50	5 291 894.67	600.00		486 939.83
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	202 540.00	194 890.51	68.64		7 580.85
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	7 008 942.90	6 402 818.30	16 554.33		589 570.27
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 950.40	3 070.23			3 880.17
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 015 893.30	6 405 888.53	16 554.33		593 450.44
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
023	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
042	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)	98 100.00	98 683.13			-583.13
043	S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	98 100.00	98 683.13			-583.13
	TOTAL	7 113 993.30	6 504 571.66	16 554.33		592 867.31

Pour information					
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	42 600.00	54 759.65			-12 159.65
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
73	VENTES DIVERSES	1 348 818.00	1 198 112.02	105 129.75		45 576.23
	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 107 496.66	5 074 707.05	34 145.24		-1 355.63
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 300.00	3 953.26			346.74
	Total des recettes de gestion courante	6 503 214.66	6 331 531.98	139 274.99		32 407.69
76	PRODUITS FINANCIERS		69.30			-69.30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 071.38	1 591.53		-2 662.91
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 503 214.66	6 332 672.66	140 866.52		29 675.48
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
042	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)		50.00			-50.00
043	S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50.00			-50.00
	TOTAL	6 503 214.66	6 332 722.66	140 866.52		29 625.48

Pour information					
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	610 778.64				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	35 168.00	8 568.00	19 200.00	7 400.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	271 048.28	39 971.32	3 157.83	227 919.13
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	306 216.28	48 539.32	22 357.83	235 319.13
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720.00	320.00		400.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	720.00	320.00		400.00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	306 936.28	48 859.32	22 357.83	235 719.13
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
	SECTIONS (1)		50.00		-50.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		50.00		-50.00
	TOTAL	306 936.28	48 909.32	22 357.83	235 669.13
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 300.90	16 387.93		-12 087.03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	4 300.90	16 387.93		-12 087.03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	13 000.00	12 871.00		129.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	720.00	240.00		480.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	13 720.00	13 111.00		609.00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	18 020.90	29 498.93		-11 478.03
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
	SECTIONS (1)	98 100.00	98 683.13		-583.13
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	98 100.00	98 683.13		-583.13
	TOTAL	116 120.90	128 182.06		-12 061.16
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	931 918.81		931 918.81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 292 494.67		5 292 494.67
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	194 959.15		194 959.15
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 070.23	600.00	3 670.23
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		98 083.13	98 083.13
	Dépenses de fonctionnement - Total	6 422 442.86	98 683.13	6 521 125.99

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	320.00		320.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS Total des opérations d'équipement	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)		50.00	50.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	8 568.00		8 568.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	39 971.32		39 971.32
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	48 859.32	50.00	48 909.32

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	54 759.65		54 759.65
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 303 241.77		1 303 241.77
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 108 852.29		5 108 852.29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 953.26		3 953.26
76	PRODUITS FINANCIERS	69.30		69.30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 662.91	50.00	2 712.91
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	6 473 539.18	50.00	6 473 589.18

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				610 778.64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	12 871.00		12 871.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	16 387.93		16 387.93
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	240.00		240.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		600.00	600.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		98 083.13	98 083.13
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	29 498.93	98 683.13	128 182.06

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				190 815.38

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 026 968.40	916 033.12	15 885.69		95 049.59
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	352 280.00	323 095.18			29 184.82
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 992.00	3 927.98			64.02
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	64 400.00	62 062.47			2 337.53
60621	COMBUSTIBLES	13 500.00	8 725.35			4 774.65
60622	CARBURANTS	7 850.00	5 164.50			2 685.50
60623	ALIMENTATION	97 545.00	89 186.79			8 358.21
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	51 170.00	38 117.03			13 052.97
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	20 300.00	19 289.33			1 010.67
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 490.00	12 152.89			337.11
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 970.00	2 523.04			446.96
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 940.00	6 343.61			2 596.39
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	820.00	646.27			173.73
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000.00				6 000.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	64 000.00	58 706.40	4 173.81		1 119.79
6135	LOCATIONS MOBILIERES	48 400.00	45 095.93	1 122.58		2 181.49
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	1 800.00	49 760.40			-47 960.40
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	8 000.00	168.00			7 832.00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	1 350.00	51.84			1 298.16
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS					
61558	MOBILIERES	4 770.00	4 937.95			-167.95
6156	MAINTENANCE	37 830.00	36 533.88	29.48		1 266.64
616	PRIMES D ASSURANCES	22 065.00	17 943.17			4 121.83
617	ETUDES ET RECHERCHES	10 227.04	1 551.62			8 675.42
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 425.00	3 265.61			159.39
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	26 729.08	9 539.00	300.00		16 890.08
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 000.00	978.52	59.88		-38.40
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 800.00	1 552.98			247.02
6226	HONORAIRES	5 000.00	2 987.30			2 012.70
6228	DIVERS		52.80			-52.80
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	2 871.89			-1 871.89
6232	FETES ET CEREMONIES	200.00	117.53			82.47
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		2 385.60			-2 385.60
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	67 170.00	57 172.40			9 997.60
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 806.00	7 750.32			1 055.68
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 390.00	9 019.37			1 370.63
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	655.00	384.98			270.02
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 810.00	1 551.99			258.01
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE					
62871	DE RATTACHEMENT	5 400.00	647.14	266.00		4 486.86
6288	AUTRES	50 334.28	29 668.33	9 933.94		10 732.01
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	2 550.00	103.73			2 446.27
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 779 434.50	5 291 894.67	600.00		486 939.83
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	17 000.00	16 303.51			696.49
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	16 000.00	14 825.56			1 174.44
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	31 000.00	29 422.87			1 577.13
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	2 363 534.50	2 276 682.56			86 851.94
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	47 000.00	43 943.38			3 056.62
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	370 000.00	364 867.03			5 132.97
64131	REMUNERATION	1 293 000.00	1 046 252.86			246 747.14
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	5 000.00				5 000.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	664 000.00	604 817.73			59 182.27
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	840 000.00	761 899.67			78 100.33
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	14 200.00	14 403.01			-203.01
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 000.00	12 376.00			-10 376.00
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	41 000.00	33 384.98			7 615.02
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	9 500.00	5 907.85			3 592.15
6488	AUTRES CHARGES	66 200.00	66 807.66	600.00		-1 207.66
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	202 540.00	194 890.51	68.64		7 580.85
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	2 000.00	173.30			1 826.70
6542	CREANCES ETEINTES	800.00	564.57			235.43
6561	SECOURS D URGENCE	14 400.00	8 814.44	68.64		5 516.92
6568	AUTRES SECOURS	840.00	838.20			1.80
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	184 500.00	184 500.00			
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		7 008 942.90	6 402 818.30	16 554.33		589 570.27

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)					
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	655.00				655.00
6688	AUTRES	-655.00				-655.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	6 950.40	3 070.23			3 880.17
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 000.00				2 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 950.40	3 070.23			1 880.17
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 015 893.30	6 405 888.53	16 554.33		593 450.44

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	98 100.00	98 683.13			-583.13
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		600.00			-600.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	98 100.00	98 083.13			16.87
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		98 100.00	98 683.13			-583.13
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		98 100.00	98 683.13			-583.13

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		7 113 993.30	6 504 571.66	16 554.33		592 867.31
--	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	42 600.00	54 759.65			-12 159.65
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	42 600.00	54 443.92			-11 843.92
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES		315.73			-315.73
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 348 818.00	1 198 112.02	105 129.75		45 576.23
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	36 000.00	43 001.13			-7 001.13
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 295 500.00	1 142 484.87	105 100.27		47 914.86
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	168.00	168.55			-0.55
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	1 800.00	1 838.69			-38.69
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	15 350.00	10 618.78	29.48		4 701.74
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 107 496.66	5 074 707.05	34 145.24		-1 355.63
74718	AUTRES	23 140.67	9 500.00			13 640.67
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	51 900.00	52 370.00			-470.00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	3 808 235.99	3 426 982.99			381 253.00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 211 520.00	1 546 520.91	32 360.60		-367 361.51
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 700.00	39 333.15	1 784.64		-28 417.79
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 300.00	3 953.26			346.74
752	REVENUS DES IMMEUBLES	4 300.00	3 953.26			346.74
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		6 503 214.66	6 331 531.98	139 274.99		32 407.69

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)		69.30			-69.30
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		69.30			-69.30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)		1 071.38	1 591.53		-2 662.91
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		22.26			-22.26
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		550.00			-550.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		499.12	1 591.53		-2 090.65
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 503 214.66	6 332 672.66	140 866.52		29 675.48

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)		50.00			-50.00
776	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT		50.00			-50.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			50.00			-50.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 503 214.66	6 332 722.66	140 866.52		29 625.48
--	---------------------	---------------------	-------------------	--	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	610 778.64
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	35 168.00	8 568.00	19 200.00	7 400.00
203	FRAIS D ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		8 400.00	19 200.00	-27 600.00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	35 168.00	168.00		35 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	271 048.28	39 971.32	3 157.83	227 919.13
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	80 938.80	5 490.52		75 448.28
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	30 473.04	9 807.06	2 431.29	18 234.69
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	159 636.44	24 673.74	726.54	134 236.16
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	306 216.28	48 539.32	22 357.83	235 319.13
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720.00	320.00		400.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	720.00	320.00		400.00
	Total des dépenses financières	720.00	320.00		400.00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	306 936.28	48 859.32	22 357.83	235 719.13

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)		50.00		-50.00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)		50.00		-50.00
192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 01/01/1997		50.00		-50.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			50.00		-50.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	306 936.28	48 909.32	22 357.83	235 669.13
--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 300.90	16 387.93		-12 087.03
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	4 300.90	16 387.93		-12 087.03
Total des recettes d'équipement		4 300.90	16 387.93		-12 087.03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 000.00	12 871.00		129.00
10222	F.C.T.V.A.	13 000.00	12 871.00		129.00
138	Autres subv. d.investissemment transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	720.00	240.00		480.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	720.00	240.00		480.00
Total des recettes financières		13 720.00	13 111.00		609.00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 020.90	29 498.93		-11 478.03

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	98 100.00	98 683.13		-583.13
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		600.00		-600.00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		5 855.63		-5 855.63
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS		514.00		-514.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		907.00		-907.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		13 652.61		-13 652.61
28184	MOBILIER		27 234.12		-27 234.12
28188	AUTRES	98 100.00	49 919.77		48 180.23
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		98 100.00	98 683.13		-583.13
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		98 100.00	98 683.13		-583.13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		116 120.90	128 182.06		-12 061.16

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	190 815.38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)

LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées				
...					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				
...					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
---------	-------------------------------	---------------------	---	---	---	---

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	168.00	12 609.56				
- Equipements municipaux (2)	168.00	12 609.56				
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre	50.00					
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses	218.00	12 609.56				
Total recettes	302 369.51	16 387.93				
Solde d'investissement	302 151.51	3 778.37				

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses		21 253.04				
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement		-21 253.04				

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	98 683.13	5 419 676.51				
Total recettes	5 496 913.74	118 201.82				
Solde de fonctionnement	5 398 230.61	-5 301 474.69				

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
---------	-----------------------------	-----------	---	---	---	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	6 463.82	29 617.94				48 859.32
- Equipements municipaux (2)	6 143.82	29 617.94				48 539.32
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières	320.00					320.00
Dépenses d'ordre						50.00
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses	6 463.82	29 617.94				48 909.32
Total recettes	240.00					318 997.44
Solde d'investissement	-6 223.82	-29 617.94				270 088.12

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses		1 104.79				22 357.83
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement		-1 104.79				-22 357.83

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	365 493.81	637 272.54				6 521 125.99
Total recettes	350 969.89	1 118 282.37				7 084 367.82
Solde de fonctionnement	-14 523.92	481 009.83				563 241.83

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
----------	---------	-------------------------------	---------------------	---	---	---	---

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		218.00	12 609.56				
Dépenses réelles		168.00	12 609.56				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168.00	8 400.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 209.56				
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>50.00</i>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50.00					
001 Solde d'exécution reporté de N-1							

RECETTES

Total recettes investissement		302 369.51	16 387.93				
Recettes réelles		12 871.00	16 387.93				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 871.00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		16 387.93				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>98 683.13</i>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	98 683.13					
001 Solde d'exécution reporté de N-1		190 815.38					

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses fonctionnement		98 683.13	5 419 676.51				
Dépenses réelles			5 419 676.51				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		114 689.76				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		5 292 494.67				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		12 237.87				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		254.21				
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>98 683.13</i>					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	98 683.13					
002 Déficit de fonctionnement reporté							

RECETTES

Total recettes fonctionnement		5 496 913.74	118 201.82				
Recettes réelles		4 886 085.10	118 201.82				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		54 759.65				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		55 324.00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 886 015.80	6 500.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
76	PRODUITS FINANCIERS	69.30					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 618.17				
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>50.00</i>					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50.00					
002 Excédent de fonctionnement reporté		610 778.64					

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
----------	---------	-----------------------------	-----------	---	---	---	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses investissement		6 463.82	29 617.94				48 909.32
Dépenses réelles		6 463.82	29 617.94				48 859.32
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	320.00					320.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						8 568.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 143.82	29 617.94				39 971.32
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							50.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						50.00
001 Solde d'exécution reporté de N-1							

RECETTES

Total recettes investissement		240.00					318 997.44
Recettes réelles		240.00					29 498.93
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						12 871.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						16 387.93
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240.00					240.00
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							98 683.13
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						98 683.13
001 Solde d'exécution reporté de N-1							190 815.38

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		365 493.81	637 272.54				6 521 125.99
Dépenses réelles		365 493.81	637 272.54				6 422 442.86
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	348 712.56	468 516.49				931 918.81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						5 292 494.67
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 721.28	167 000.00				194 959.15
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 059.97	1 756.05				3 070.23
<i>Dépenses d'ordre</i>							98 683.13
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						98 683.13
002 Déficit de fonctionnement reporté							

RECETTES

Total recettes fonctionnement		350 969.89	1 118 282.37				7 084 367.82
Recettes réelles		350 969.89	1 118 282.37				6 473 539.18
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						54 759.65
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	317 987.48	929 930.29				1 303 241.77
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30 605.84	185 730.65				5 108 852.29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 300.86	1 652.40				3 953.26
76	PRODUITS FINANCIERS						69.30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	75.71	969.03				2 662.91
<i>Recettes d'ordre</i>							50.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						50.00
002 Excédent de fonctionnement reporté							610 778.64

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES	98 683.13	5 419 676.51			5 518 359.64
	Réalizations	98 683.13	5 419 676.51			5 518 359.64
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		114 689.76			114 689.76
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		113.91			113.91
60623	ALIMENTATION		33.49			33.49
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		29.09			29.09
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		694.58			694.58
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		47.42			47.42
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		2 226.10			2 226.10
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		46 184.97			46 184.97
6135	LOCATIONS MOBILIERES		5 499.24			5 499.24
	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL					
61551	ROULANT		-141.60			-141.60
6156	MAINTENANCE		19 554.32			19 554.32
616	PRIMES D ASSURANCES		8 945.01			8 945.01
617	ETUDES ET RECHERCHES		1 551.62			1 551.62
	DOCUMENTATION GENERALE ET					
6182	TECHNIQUE		1 417.50			1 417.50
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE					
6184	FORMATION		7 209.00			7 209.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		30.00			30.00
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX					
6225	REGISSEURS		1 552.98			1 552.98
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		2 592.00			2 592.00
6232	FETES ET CEREMONIES		90.00			90.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		453.32			453.32
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		1 254.63			1 254.63
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		2 081.11			2 081.11
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		1 430.99			1 430.99
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA					
62871	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		913.14			913.14
6288	AUTRES		10 926.94			10 926.94
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		5 292 494.67			5 292 494.67
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		16 303.51			16 303.51
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		14 825.56			14 825.56
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		29 422.87			29 422.87
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
64111	TITULAIRE		2 276 682.56			2 276 682.56
	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE					
64112	RESIDENCE		43 943.38			43 943.38
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL					
64118	TITULAIRE		364 867.03			364 867.03
64131	REMUNERATION		1 046 252.86			1 046 252.86
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		604 817.73			604 817.73
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE					
6453	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU		761 899.67			761 899.67
6455	PERSONNEL		14 403.01			14 403.01
	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT					
6456	FAMILIAL		12 376.00			12 376.00
	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES					
64731	DIRECTEMENT		33 384.98			33 384.98
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		5 907.85			5 907.85
6488	AUTRES CHARGES		67 407.66			67 407.66
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	98 683.13				98 683.13
	VALEURS COMPTABLES DES					
675	IMMOBILISATIONS CEDEES	600.00				600.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES					
6811	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	98 083.13				98 083.13

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

6132	LOCATIONS IMMOBILIERES								
6135	LOCATIONS MOBILIERES								
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT								
6156	MAINTENANCE								
616	PRIMES D ASSURANCES								
617	ETUDES ET RECHERCHES								
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE								
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION								
6188	AUTRES FRAIS DIVERS								
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS								
6231	ANNONCES ET INSERTIONS								
6232	FETES ET CEREMONIES								
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES								
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS								
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS								
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)								
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT								
6288	AUTRES								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT								
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL								
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG								
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE								
64112	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE								
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE								
64131	REMUNERATION								
6451	COTISATIONS A L'URSSAF								
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE								
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL								
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL								
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT								
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE								
6488	AUTRES CHARGES								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR								
6542	CREANCES ETEINTES								
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL								
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)								
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES								
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
74718	AUTRES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN								
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total	
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total					
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									
			Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
(2)	Libellé	411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423	
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES		365 493.81	365 493.81
	Réalisations		365 493.81	365 493.81
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		348 712.56	348 712.56
	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		91 739.28	91 739.28
604	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT		1 816.49	1 816.49
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		29 991.11	29 991.11
60621	COMBUSTIBLES		8 725.35	8 725.35
60622	CARBURANTS		549.59	549.59
60623	ALIMENTATION		39 704.79	39 704.79
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		11 960.39	11 960.39
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		7 385.76	7 385.76
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		4 178.24	4 178.24
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		467.38	467.38
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 800.99	1 800.99
	LIVRES DISQUES CASSETTES			
6065	(BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)		138.42	138.42
6135	LOCATIONS MOBILIERES		9 845.92	9 845.92
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		49 760.40	49 760.40
61521	61522 ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS		168.00	168.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		3 252.91	3 252.91
61558	6156 MAINTENANCE		7 169.83	7 169.83
616	PRIMES D ASSURANCES		4 621.59	4 621.59
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		629.30	629.30
6182	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		1 830.00	1 830.00
6184	6188 AUTRES FRAIS DIVERS		178.84	178.84
6226	HONORAIRES		2 174.60	2 174.60
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		279.89	279.89
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		678.84	678.84
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		42 417.36	42 417.36
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		1 280.13	1 280.13
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		3 184.52	3 184.52
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		203.88	203.88
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		112.00	112.00
6288	AUTRES		22 408.03	22 408.03
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		58.73	58.73
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		15 721.28	15 721.28
6561	SECOURS D URGENCE		8 883.08	8 883.08
6568	AUTRES SECOURS		838.20	838.20
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		6 000.00	6 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 059.97	1 059.97
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 059.97	1 059.97
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES		350 969.89	350 969.89
	Réalisations		350 969.89	350 969.89
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		317 987.48	317 987.48
706	PRESTATIONS DE SERVICES		317 987.48	317 987.48
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		30 605.84	30 605.84
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES		28 022.64	28 022.64
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		2 583.20	2 583.20
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 300.86	2 300.86

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

752	REVENUS DES IMMEUBLES		2 300.86	2 300.86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		75.71	75.71
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		75.71	75.71
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE (3)			-14 523.92	-14 523.92

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INDAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES							287 272.29	78 221.52	
Réalisations							287 272.29	78 221.52	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						286 212.32	62 500.24	
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES						90 748.95	990.33	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT						1 322.54	493.95	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE						22 478.56	7 512.55	
60621	COMBUSTIBLES						8 725.35		
60622	CARBURANTS						174.37	375.22	
60623	ALIMENTATION						8 320.51	31 384.28	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES						5 381.77	6 578.62	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN						4 732.31	2 653.45	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT						4 158.94	19.30	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL						271.44	195.94	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES						1 800.99		
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)						138.42		
6135	LOCATIONS MOBILIERES						6 257.20	3 588.72	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS						49 760.40		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS							168.00	
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
61558	BIENS MOBILIERS						2 960.11	292.80	
6156	MAINTENANCE						6 518.49	651.34	
616	PRIMES D ASSURANCES						3 353.65	1 267.94	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE						629.30		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION						1 830.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS						178.84		
6226	HONORAIRES						2 174.60		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS						279.89		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES						678.84		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS						42 417.36		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS						885.33	394.80	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS						692.52	2 492.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES						203.88		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)						31.00	81.00	
6288	AUTRES						19 048.03	3 360.00	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)						58.73		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							15 721.28	
6561	SECOURS D URGENCE							8 883.08	
6568	AUTRES SECOURS							838.20	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES							6 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						1 059.97		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES						1 059.97		
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES							312 631.93	38 337.96	
Réalisations							312 631.93	38 337.96	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							281 980.87	36 006.61
706	PRESTATIONS DE SERVICES							281 980.87	36 006.61
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							30 605.84	
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
7478	AUTRES ORGANISMES							28 022.64	
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							2 583.20	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								2 300.86
752	REVENUS DES IMMEUBLES								2 300.86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							45.22	30.49
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS							45.22	30.49
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)							25 359.64	-39 883.56

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES		285 839.88			346 787.40	632 627.28
	Réalizations		285 839.88			346 787.40	632 627.28
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		284 083.83			179 787.40	463 871.23
	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		231 230.64				231 230.64
604	SERVICES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		19.64			1 977.94	1 997.58
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		378.59			31 692.77	32 071.36
60622	CARBURANTS		4 614.91				4 614.91
60623	ALIMENTATION		2 228.20			47 220.31	49 448.51
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		515.28			21 092.27	21 607.55
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		634.38			10 574.61	11 208.99
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		160.27			7 766.96	7 927.23
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		537.87			1 517.79	2 055.66
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES					2 316.52	2 316.52
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)					507.85	507.85
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES					16 695.24	16 695.24
6135	LOCATIONS MOBILIERES		21 622.86			9 250.49	30 873.35
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		193.44				193.44
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS					1 685.04	1 685.04
6156	MAINTENANCE		1 137.55			8 701.66	9 839.21
616	PRIMES D ASSURANCES		541.20			3 835.37	4 376.57
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		93.05			1 125.76	1 218.81
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION					800.00	800.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS					829.56	829.56
6226	HONORAIRES					812.70	812.70
6228	DIVERS					52.80	52.80
6232	FETES ET CEREMONIES		14.03			13.50	27.53
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		769.20			484.24	1 253.44
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		13 176.66			1 578.38	14 755.04
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		969.33			4 246.23	5 215.56
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		934.24			2 819.50	3 753.74
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		21.19			159.91	181.10
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		9.00				9.00
6288	AUTRES		4 237.30			2 030.00	6 267.30
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		45.00				45.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					167 000.00	167 000.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES					167 000.00	167 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 756.05				1 756.05
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 756.05				1 756.05
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES		440 758.56			675 443.61	1 116 202.17
	Réalizations		440 758.56			675 443.61	1 116 202.17
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		440 688.56			488 813.93	929 502.49
706	PRESTATIONS DE SERVICES		440 688.56			488 481.30	929 169.86
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES					332.63	332.63
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					185 730.65	185 730.65
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS					35 370.00	35 370.00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES					111 826.06	111 826.06

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					38 534.59	38 534.59
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		70.00			899.03	969.03
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					550.00	550.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		70.00			349.03	419.03
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)		154 918.68			328 656.21	483 574.89

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(2)	Libellé	810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT									
203										
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE									
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2184	MOBILIER									
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2188	AUTRES									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES									
	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT									
1328	NON TRANSFERABLES									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total				
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
(1)	Libellé	411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)			6 463.82	6 463.82
Réalizations			6 463.82	6 463.82
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		320.00	320.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		320.00	320.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 143.82	6 143.82
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		460.70	460.70
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		423.44	423.44
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		5 259.68	5 259.68
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES (2)			240.00	240.00
Réalizations			240.00	240.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		240.00	240.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		240.00	240.00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDES (2)			-6 223.82	-6 223.82

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INDAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES (2)							5 464.86	998.96	
Réalizations							5 464.86	998.96	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							320.00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS							320.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						5 464.86	678.96	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						460.70		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER						344.46	78.98	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES						4 659.70	599.98	
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)								240.00	
Réalizations								240.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							240.00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS							240.00	
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)							-5 464.86	-758.96	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)		1 381.72			29 341.01	30 722.73
	Réalizations		1 161.02			28 456.92	29 617.94
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 161.02			28 456.92	29 617.94
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					1 190.80	1 190.80
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		227.46			8 980.66	9 208.12
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		933.56			18 285.46	19 219.02
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12		220.70			884.09	1 104.79
	RECETTES (2)						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)		-1 381.72			-29 341.01	-30 722.73

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		111 100.00	110 954.13
Ressources propres externes de l'année (a)		13 000.00	12 871.00
10222	F.C.T.V.A.	13 000.00	12 871.00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		98 100.00	98 083.13
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		5 855.63
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS		514.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		907.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		13 652.61
28184	MOBILIER		27 234.12
28188	AUTRES	98 100.00	49 919.77
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	110 954.13		190 815.38		301 769.51

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	301 769.51
Solde V=IV-II (3)	+301 769.51

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<i>Total des dépenses réelles</i>		
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<i>Total des recettes réelles</i>		
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)	
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	
Dotation et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Aquisitions d'immobilisations	
	Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opé.c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
	Total des dépenses réelles	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opé c/ de tiers n°	
	Total des recettes réelles	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES (a)					
[...] (2)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c)(3)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
040 Financement par le mandataire					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers					
Annulations sur recettes (d) (3)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT							B2.1
B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT							B2.2
B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT							
No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	306 936.28	48 909.32	22 357.83	235 669.13
RECETTES	306 936.28	128 182.06		178 754.22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 113 993.30	6 521 125.99		592 867.31
RECETTES	7 113 993.30	6 473 589.18		640 404.12

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EHPAD BELLEVUE N° SIRET : 26050010300114

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 567 193.20	157 957.20		4 409 236.00
RECETTES	4 567 193.20	837 422.62		3 729 770.58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 645 151.73	5 233 366.11		411 785.62
RECETTES	5 645 151.73	5 713 386.61		-68 234.88

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 874 129.48	206 866.52	22 357.83	4 644 905.13
RECETTES	4 874 129.48	965 604.68		3 908 524.80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 759 145.03	11 754 492.10		1 004 652.93
RECETTES	12 759 145.03	12 186 975.79		572 169.24
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	17 633 274.51	11 961 358.62	22 357.83	5 649 558.06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	17 633 274.51	13 152 580.47		4 480 694.04

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
VOTES :
 Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : . . / . . / . . .

Présenté par (1) ,
 A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session
 A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :